la SANTE un DROIT pour TOUS
6 Rue de Balaclava 33800 Bordeaux
0614555478 - santepourtous33@gmail.com

Mardi 29 mai 2018

à Bordeaux - Clinique St Augustin de 12h à 14h
et Bruges - Clinique Jean Villar de 17h à 18h

OPÉRATION D-STOP

STOPPONS LES DEPASSEMENTS D'HONORAIRES MÉDICAUX

Face à la montée de ces dépassements inacceptables et injustifiés selon 84% de nos concitoyens …

Ne restons pas isolés !
Nous pouvons témoigner, résister, les freiner…
et tous ensemble, nous pourrons les éliminer !

TSVP

*A propos du scandale des **dépassements d'honoraires médicaux** qui se confirme sur la place publique en Gironde en ce mois de mai 2018 (cf «affaires Francis JORET et Robert LACAZE») :*

SANTÉ : RETROUVONS LA SOLIDARITÉ, DÉLAISSONS LE CHACUN POUR SOI !

Nous dénonçons depuis une dizaine d'années la montée **régulière des dépassements d'honoraires médicaux**. Ils se sont multipliés depuis 1980 avec la création du secteur 2. Ils se sont maintenus malgré la suppression promise par la gauche politique. Ils n'ont même pas été freinés, contrairement à ce que qu'affirmait la Ministre de la Santé du quinquennat précédent. Ils représentent actuellement 14% (= 2,5 milliards d'euros par an) de l'ensemble des honoraires médicaux ; ils sont un des facteurs de la progression du renoncement aux soins dans notre pays, qui atteint prés de 30% de la population ; ils sont l'occasion de doubles peines dont sont victimes une partie de plus en plus importante de nos concitoyens. Ils restent très impopulaires, un rapport de la DREES de fin 2017 confirme une opposition largement majoritaire (à 84%) de la population.

La situation vécue récemment par Mr Robert LACAZE à la Clinique Jean VILLAR de Bruges nous semble particulièrement éclairante. Cet homme de 82 ans a été victime d'un problème rachidien très douloureux qui a amené son médecin traitant à le faire admettre dans cet établissement. Proche du suicide dit il, vu l'intensité des symptômes, sa prise en charge lui laisse des séquelles également très douloureuses sur le plan financier : dépassements d'honoraires de 4850 € dont 4000 € pour le chirurgien, 700 pour l'anesthésiste et 150 pour le rééducateur fonctionnel. Ne pouvant payer en une seule fois, après refus à sa demande de réduction, il n'a pu obtenir qu'un paiement en 7 mensualités… ! **Mais sous la pression citoyenne et publique, un processus de remboursement de ces dépassements s'amorce…il s'agit d'une première nationale !.**

Une autre situation vécue par Mr Francis JORET (qui a du payer 3.000€ de dépassements d'honoraires) **illustre l'hypocrisie du directeur de la Clinique St Augustin** de Bordeaux : il affirmait publiquement en 2017 que ce type de pratique n'existait plus dans son établissement et qu'il avait passé un accord avec l'Agence Régionale de Santé… que cette dernière a démenti !

A l'occasion de nos rassemblements symboliques de ce 29 mai 2018 à Bordeaux puis à Bruges, nous disons une fois de plus que ces façons de procéder sont contraires aux principes fondamentaux de notre Sécurité Sociale, source de notre cohésion nationale. Nous souhaitons alerter les divers responsables de cette situation (dont la Sécurité Sociale, l'Agence Régionale de Santé, les responsables politiques locaux et nationaux) pour que cesse ce type de pratique. Nous devons revenir à ce qui nous réunit depuis la Libération dans le domaine de la Santé :

« Contribution en fonction des revenus, prestations en fonction des besoins ».

Dans le même temps, le débat public :
- doit demander aux « médecins dépasseurs » quels sont leurs revenus actuels et ceux qu'ils souhaitent. Nous les invitons une fois de plus à défendre la qualité de leurs pratiques médicales et à poser leurs revendications financières dans le cadre de la solidarité nationale.
-doit mettre à mal la collusion de l'ordre des médecins avec l'intérêt des médecins les plus marchands, contre celui des assurés sociaux ;
- doit également rappeler à Mme Agnès BUZYN, (Ministre des Solidarités et de la Santé, étonnamment absente dans ce dossier depuis sa prise de fonction) son ancien positionnement , elle qui avait « les dépassements d'honoraires en horreur » et l'inviter à passer à l'action…

TSVP